



Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

**Centre des Nations Unies pour la facilitation
du commerce et les transactions électroniques****Vingt-huitième session**

Genève, 10 et 11 (matin) octobre 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-septième session**Questions découlant des travaux menés depuis
la vingt-septième session****Document soumis par le secrétariat***Résumé*

Dans le présent document, le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) rend compte des questions découlant des travaux menés depuis la vingt-septième session plénière du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). Le présent document fait le point des principaux travaux récents du CEFACT-ONU et récapitule les activités d'information et d'appui menées par le secrétariat pour renforcer l'application des recommandations, des normes et des outils de la CEE et du CEFACT-ONU visant à faciliter le commerce et les transactions électroniques.

Le présent document (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/3) est soumis par le secrétariat à la vingt-huitième session de la Plénière du CEFACT-ONU pour information.



I. Introduction

1. Le présent document fait le point des principaux travaux récents du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et récapitule les activités d'information et d'appui menées par le secrétariat pour renforcer l'application des recommandations, des normes et des outils de la CEE et du CEFACT-ONU visant à faciliter le commerce et les transactions électroniques. Ces activités s'inscrivent dans le contexte des efforts menés au niveau de la communauté mondiale pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et au niveau des membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour tirer pleinement parti des mesures de facilitation du commerce.

2. La facilitation du commerce et les transactions électroniques joue un rôle fondamental dans les aspects commerciaux de ces efforts qui, pour la CEE, sont dirigés par le CEFACT-ONU. Le CEFACT-ONU appuie les efforts déployés par les États de la région de la CEE et au-delà pour honorer leur engagement et réaliser les objectifs de développement durable (ODD) inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. Perturbations des chaînes d'approvisionnement dans le contexte de la crise sanitaire et des conflits régionaux

3. Le commerce mondial se relève actuellement de la pandémie sans précédent provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19) et des restrictions de voyage auxquelles elle a donné lieu, et avec la mise en place de la « nouvelle normalité », l'objectif reste de faire en sorte que ce relèvement soit viable et pérenne tout en veillant à améliorer la préparation en cas de nouvelle crise.

4. Les perturbations importantes que la pandémie de COVID-19 a infligées aux chaînes de valeur mondiales sont accentuées par l'escalade des conflits dans certains États membres de la CEE. Partout dans le monde, ces perturbations ont entravé l'accès à l'alimentation, aux soins et aux autres biens et services de première nécessité, ce qui a provoqué une hausse importante des prix qui fragilise durablement les économies régionale et mondiale. L'OMC a rapporté qu'en 2020, le PIB mondial avait reculé de 3,4 % et le volume des biens échangés dans le monde de 5 %. Pour 2022, elle prévoit que le PIB mondial et le volume de biens échangés dans le monde augmenteront respectivement de 2,8 % et 3 %¹.

5. Les coûts commerciaux augmentent en raison des sanctions, des restrictions sur les exportations, de la hausse des prix de l'énergie et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. L'échange électronique de l'information et la dématérialisation seront les clefs du redressement économique à venir.

6. Pour atténuer les perturbations engendrées par les crises humanitaires, le CEFACT-ONU a élaboré la recommandation n° 44 sur les mesures de facilitation de l'importation de produits et matériels de secours en cas de catastrophe. La recommandation vise à sensibiliser les États, au plus haut niveau, à l'importance du renforcement de leur capacité à gérer un afflux massif de produits et matériels de secours. Élaborée en étroite collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et avec le concours précieux du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et de la CNUCED, la recommandation, qui contient d'importantes observations et pratiques exemplaires, vise à aider les États à mettre en œuvre des mesures de préparation destinées à faciliter la gestion d'un afflux massif de produits et matériels de secours après une catastrophe. Elle porte principalement sur la phase d'intervention d'urgence immédiatement consécutive à la survenance d'une catastrophe.

7. Pour aider au relèvement consécutif à la pandémie de COVID-19, la recommandation n° 47 et le Livre blanc sur les mesures liées au commerce en réponse à la crise sanitaire ont été élaborés pour répondre aux besoins des États membres. Y sont présentées les mesures qui permettent d'atténuer les incidences négatives de pandémies telles que celles de la

¹ https://www.wto.org/french/news_f/pres22_f/pr902_f.pdf.

COVID-19 sur les flux commerciaux. La pandémie a montré combien il était difficile de faire face à une crise sanitaire, à ses incidences sur la société et l'économie et à son pouvoir de nuisance durable sur l'économie mondiale. La recommandation s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large déployé par la CEE pour aider les pays à contenir et atténuer les effets de la pandémie de COVID-19. Ces efforts portent sur trois axes principaux : faciliter la connectivité ; gérer les risques transfrontières et autres ; et promouvoir un relèvement pérenne, durable et inclusif.

A. Numérisation et dématérialisation

8. La soixante-dixième session de la CEE aura pour thème transversal les transformations numériques et vertes au service du développement durable dans la région de la CEE. Le CEFACT-ONU, considérant l'importance cruciale que la thématique de la numérisation et de l'économie verte revêt pour ses travaux et pour les travaux de ses organes subsidiaires, s'est déclaré prêt à appuyer le secrétariat de la CEE dans les préparatifs de cette session anniversaire, qui aura lieu en avril 2023. À ce jour, le CEFACT-ONU et son secrétariat ont soumis près de 50 recommandations et 950 normes aux mécanismes régionaux et internationaux afin non seulement de promouvoir la transformation numérique dans les États membres, mais aussi la transition vers l'économie verte et circulaire.

9. Le CEFACT-ONU fournit déjà un large éventail d'outils qui peuvent faciliter la tâche : Le modèle « acheter-expédier-payer » permet d'harmoniser chacune des étapes de la chaîne d'approvisionnement internationale afin d'assurer l'interopérabilité à tous les niveaux sur la base de la très robuste bibliothèque de normes sémantiques. Les modèles de données de référence du CEFACT-ONU permettent d'utiliser des sous-ensembles de la bibliothèque de composants communs pour certains types d'activités (échanges commerciaux, transport/logistique, et d'autres à venir) afin de disposer d'un modèle de données complet qui restera interopérable avec le reste de la chaîne d'approvisionnement. Il existe déjà des centaines de normes et de listes de codes pour le commerce électronique qui sont disponibles et prêtes à être utilisées, toutes alignées sur cette base sémantique et interopérables entre elles, et certains projets sont directement liés à la reconstruction, comme la norme pour le commerce électronique qui porte sur les conteneurs intelligents ou le projet sur le suivi et la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement.

10. La pandémie de COVID-19 a posé de nouveaux problèmes aux régions les plus vulnérables comme l'Asie centrale, des pays sans littoral qui ont dû lutter pour se relever, mais qui sont devenus encore plus vulnérables dans l'éventualité d'une nouvelle crise. La pandémie a montré combien la dématérialisation et les documents électroniques étaient nécessaires pour limiter les contacts physiques et réduire les coûts. « Reconstruire et mieux » et la transition vers une économie circulaire sont une priorité pour la région.

B. Certificats électroniques

11. Pour que l'on avance vers des modes de production et de consommation responsables et une gestion durable des ressources naturelles, il est important que des informations fiables soient disponibles et faciles d'accès. Le CEFACT-ONU a élaboré des normes, des règles et des outils qui favorisent la mise en cohérence des politiques, la conformité réglementaire, l'interopérabilité des systèmes et la collaboration entre les acteurs de la chaîne de valeur dans les secteurs prioritaires pour la transition vers l'économie circulaire.

12. Une meilleure application des normes sur le commerce agricole est depuis longtemps considérée comme essentielle pour la région de la CEE, et cela est d'autant plus vrai dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le taux d'application des normes sur le commerce dans l'agriculture a atteint 61 % en 2021. Les pays du Caucase et la Turquie ont atteint les taux d'application les plus élevés de la région avec 81 %, les pays d'Asie centrale et d'Europe orientale se situant loin derrière, respectivement à 56 % et 33 %. Seuls 24 pays de la région

de la CEE ont mis en place un système électronique de demande et de délivrance de certificats sanitaires et phytosanitaires (SPS)².

13. Les normes du CEFACT-ONU relatives au contrôle de la qualité et à la sécurité de l'alimentation et à la contamination des sols (telles que eCERT, eCrop et eQuality) facilitent l'identification des substances chimiques et des polluants et permettent ainsi de réduire sensiblement leur présence dans les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire et de diminuer la pollution accidentelle des sols. L'application de ces normes permet de réduire les déchets d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement agroalimentaire, d'améliorer la qualité et la productivité des sols et, en définitive, de réduire les effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement, d'accroître l'efficacité énergétique et de favoriser le passage à l'économie circulaire. Elles s'appliquent au commerce transfrontière lorsqu'une certification SPS électronique est requise afin de faciliter l'échange d'information entre les autorités de réglementation des États concernant les produits agricoles échangés.

14. La pandémie de COVID-19 a montré l'importance de contrôles réglementaires automatisés dans les échanges transfrontières de produits agricoles et d'espèces sauvages, particulièrement en temps de crise. Harmoniser et dématérialiser ces procédures sur la base de normes internationales réduit les possibilités de fraude documentaire et permet aux pouvoirs publics d'établir des procédures de dédouanement fondées sur les risques. Cette démarche montre qu'il convient de prendre en considération trois niveaux de gouvernance supplémentaires : i) l'authentification des acteurs et des signatures ; ii) la documentation des procédures et des accords sur des procédures opérationnelles types ; et iii) la synchronisation des échanges de messages.

15. Le CEFACT-ONU contribue directement à cette démarche de trois façons au moins. Premièrement, il a élaboré un certain nombre de normes relatives au commerce électronique telles que les certificats eCERT et eQuality, et l'année dernière, il s'est employé à promouvoir les certificats électroniques. Ces normes reposent sur une base sémantique claire et sur des procédures harmonisées pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Deuxièmement, il a fourni des orientations sur les grandes questions de gouvernance en s'appuyant sur sa longue expérience de la mise en œuvre des guichets uniques et des feuilles de route pour la facilitation du commerce. Troisièmement, il produit des lignes directrices sur l'utilisation de ses normes, telles que le Guide de la norme eCERT. Au début de cette année, la CEE et la CNUCED ont produit conjointement des [Spécifications pour un système électronique de certification de la qualité des fruits et légumes frais](#). Le Guide explicatif sur le système de gestion de la certification électronique de la qualité des fruits et légumes frais sera présenté pour information à la vingt-huitième session plénière du CEFACT-ONU.

16. Parallèlement à ses activités de normalisation, le secrétariat a mené, en 2020 et au début de 2021, un certain nombre de projets pilotes sur des activités de coopération, notamment sur l'échange électronique de permis CITES³. Il poursuit l'élaboration d'un guide sur le sujet en 2022, en s'appuyant sur la coopération établie avec la Suisse et l'équipe chargée du projet eCITES au sein du Système TRACES⁴ de la Commission européenne pour mettre au point des lignes directrices relatives à l'échange de permis CITES électroniques entre les administrations de pays non membres de l'UE et le centre de traitement de l'UE. Le secrétariat a également collaboré avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) afin de créer une équipe spéciale sur le projet pilote eCITES d'échanges d'informations sur les permis par voie électronique (Electronic Permit Information Exchanges, EPIX). Ce projet devrait permettre aux États d'échanger leurs données d'expérience sur la mise en œuvre de systèmes électroniques de contrôle de la conformité des échanges à la Convention CITES, de lancer des projets, de synchroniser les évolutions nationales et de détecter les manques de capacités et les lacunes des normes existantes.

² Digital and Sustainable Trade Facilitation UNECE Regional Report 2021 (ECE/TRADE/467).

³ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

⁴ https://food.ec.europa.eu/animals/traces_en.

III. Les chaînes de valeur durables dans l'économie circulaire

17. Le CEFACT-ONU a étendu le champ thématique des activités de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches, qui doit devenir l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance dans des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire. Pour rendre le secteur mieux à même de gérer sa chaîne de valeur de manière plus durable, les consommateurs et les entreprises doivent d'abord être conscients de la nature et de l'ampleur de ces risques. L'Équipe de spécialistes s'attache à favoriser des décisions mieux éclairées en matière de production et de consommation durables en s'appuyant sur les méthodes et les systèmes basés sur la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour promouvoir l'échange de données et d'information d'un bout à l'autre des chaînes de valeur mondiales dans les secteurs prioritaires, l'objectif étant d'accompagner le passage à une économie circulaire.

18. Selon plusieurs études récentes, les consommateurs souhaitent de plus en plus faire des choix plus écologiques et moralement responsables en ce qui concerne les vêtements et les chaussures qu'ils portent. Mais les informations concernant ce secteur sont souvent masquées par un langage complexe et un étiquetage trompeur qui font que les consommateurs ont du mal à donner suite à leurs bonnes intentions. S'appuyant sur son expertise et sur les normes et outils largement utilisés à l'appui de l'échange électronique d'informations dans les chaînes de valeur de l'agroalimentaire et de la pêche, le CEFACT-ONU travaille actuellement sur une initiative-cadre visant à « améliorer la transparence et la traçabilité de chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure ». Cette initiative est mise en œuvre en collaboration avec le Centre du commerce international (ITC) et le Bureau international du Travail (BIT), avec un financement de l'Union européenne.

19. Depuis le lancement de cette initiative, en septembre 2019, la session plénière du CEFACT-ONU a mis au point et adopté tout une panoplie d'outils, en particulier : i) la recommandation n° 46 de la CEE et les directives relatives à sa mise en œuvre ; ii) un ensemble de normes techniques visant à améliorer la traçabilité et la transparence de chaînes de valeur durables et circulaires dans le secteur du textile et du cuir (y compris l'analyse des processus opérationnels, les spécifications concernant les prescriptions commerciales, les modèles de données de référence et les messages XML pour l'échange d'informations) ; et iii) l'appel à l'action lancé par Sustainability Pledge⁵ afin de faciliter la prise en compte des objectifs des projets et l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements. Depuis le lancement de l'appel à l'action en juin 2021, plus de 60 engagements ont été reçus de quelque 200 professionnels du secteur. L'objectif est de fournir aux entreprises une approche harmonisée et normalisée pour l'échange de données sur les performances des produits, des processus et des installations en matière de durabilité, afin de garantir que tout au long de la chaîne de valeur les différents acteurs parlent le même langage et que les allégations de contribution au développement durable sont fiables. Un site Web spécialement consacré à la promotion de cette initiative a été mis en ligne.

20. Les technologies de pointe et les solutions numériques ayant un rôle crucial à jouer, l'approche proposée a été mise à l'essai dans un environnement de blockchain, avec un premier projet pilote axé sur la chaîne de valeur du coton, réunissant des agriculteurs, des fabricants, des marques, des universitaires et des organismes de certification, dans une vingtaine de pays à travers le monde (par exemple en Allemagne, au Brésil, au Danemark, en Égypte, en Inde, en Italie, en Ouzbékistan, au Pérou, au Royaume-Uni et en Suisse). À ce jour, 18 expériences pilotes ont été menées pour un large éventail de produits tels que des chemises, des jeans, des chaussures et des sacs.

21. Bien qu'elles aient été mises au point pour le secteur de l'habillement et de la chaussure, ces pratiques internationalement reconnues destinées à renforcer la traçabilité et la transparence peuvent s'appliquer plus largement à des chaînes de valeur intersectorielles, y compris dans les secteurs les plus importants pour le passage à une économie circulaire, en particulier les minéraux de grande valeur, les batteries et la gestion électronique des déchets.

⁵ <http://thesustainabilitypledge.org>.

En 2022, le secrétariat a rejoint l'équipe spéciale des industries extractives durables créée par le Secrétaire général de l'ONU.

IV. Renforcement des capacités et coopération technique

22. De nombreux pays ont du mal à mettre en œuvre des réformes visant à faciliter le commerce et à appliquer les meilleures pratiques internationales. Le secrétariat de la CEE s'est constamment efforcé d'aider ses États membres à mettre en œuvre les normes et recommandations élaborées par le CEFACT-ONU et, plus généralement, des réformes destinées à faciliter les échanges. Dans le contexte de la pandémie actuelle, cela devient d'autant plus essentiel que bien des pays connaissent des difficultés économiques dues à des perturbations de l'offre et de la demande, ainsi qu'à des entraves au commerce et aux chaînes d'approvisionnement mondiales.

23. L'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la facilitation des échanges (AFE) est entré en vigueur le 22 février 2017, après que les deux-tiers des membres de l'Organisation avaient mené à bien leur procédure interne de ratification. Cet accord a fait date dans l'histoire de l'OMC et il demeure l'une des principales concrétisations internationales des travaux du CEFACT-ONU. D'après les estimations, la mise en œuvre complète de l'Accord devrait permettre de réduire les coûts des échanges de 14,3 % en moyenne et de doper le commerce mondial jusqu'à 1 000 milliards de dollars par an, les gains les plus conséquents étant réalisés dans les pays les plus pauvres. Pour la première fois dans l'histoire de l'OMC, l'obligation d'appliquer l'Accord est directement liée à la capacité des pays à s'acquitter de cette obligation. Un mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges a été mis en place pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés à obtenir l'assistance dont ils ont besoin pour bénéficier de tous les avantages de l'Accord. À ce jour, 154 États membres de l'OMC ont ratifié l'Accord.

24. La Chambre de commerce internationale et l'OMC ont publié le tout premier manuel destiné à aider les entreprises et les pouvoirs publics à adopter les normes disponibles afin d'accélérer la dématérialisation des processus commerciaux, un travail auquel la CEE a participé et qui illustre la pertinence des normes et des outils élaborés par le CEFACT-ONU.

25. L'AFE constitue le cadre juridique guidant l'application d'un grand nombre de recommandations, de normes et d'outils que la CEE et le CEFACT-ONU ont élaborés ces cinquante dernières années et auxquels les États membres ont librement accès⁶. Il constitue aussi un puissant moyen de stimuler la volonté politique d'appliquer ces différentes mesures et de faciliter l'obtention par les pays en développement d'une assistance technique devant permettre leur mise en œuvre.

26. Le secrétariat de la CEE appuie activement la mise en œuvre de l'Accord, y compris en développant les capacités des États membres de la CEE.

27. L'année dernière, le secrétariat a continué à appuyer la mise en œuvre de l'AFE, notamment en Géorgie dans le cadre du projet financé au titre de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, et en République kirghize dans le cadre d'un projet financé par la Fédération de Russie. Dans ce contexte, le secrétariat a réalisé une analyse des processus opérationnels qui a débuté en mai 2022 à l'occasion du Forum du CEFACT-ONU.

28. S'agissant de la Géorgie, dans le cadre du projet financé au titre de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, intitulé « Mesures de facilitation du commerce fondées sur des données probantes pour les économies en transition », le secrétariat du CEFACT-ONU a, en collaboration avec ses partenaires géorgiens du Service des impôts et des entreprises, réalisé une analyse des processus opérationnels pour les exportations de produits pharmaceutiques de la Géorgie vers les pays d'Asie centrale. Cette analyse a été

⁶ Pour des informations concernant les outils élaborés par le CEFACT-ONU et leur contribution à l'Accord, on se reportera au tableau 6 du rapport régional intitulé « Digital and Sustainable Trade Facilitation » de 2021 » (ECE/TRADE/467) disponible à l'adresse https://unece.org/sites/default/files/2022-01/ECE_TRADE_467E.pdf.

menée avec l'aide d'un consultant géorgien et sous la supervision d'un consultant international appartenant au Groupe d'experts du CEFACT-ONU. Les résultats de l'analyse ont été présentés le 20 mai 2022 à l'occasion d'une rencontre virtuelle à laquelle plus d'une centaine d'experts du monde entier ont participé. L'analyse, qui sera présentée à la plénière du CEFACT-ONU pour information (ECE/TRADE/471), renferme des recommandations qui visent à simplifier et réduire les formalités administratives que les entreprises doivent accomplir pour mener des recherches sur les principaux produits pharmaceutiques géorgiens.

29. En République kirghize, le secrétariat de la CEE a fourni des services consultatifs destinés à aider le Ministère kirghize de l'économie et du commerce à mettre en œuvre les activités présentées dans la feuille de route nationale pour la facilitation du commerce 2021-2025 lancée en juillet 2021. Plus de 20 % des activités prévues dans la feuille de route, parmi lesquelles l'élaboration de cinq modules de formation et la formation de plus de 100 experts de la facilitation du commerce ont été réalisées au cours de la première année, et trois séminaires internationaux et une table ronde ont été organisés.

30. Le CEFACT-ONU a produit un livre blanc dans lequel les pratiques et les solutions permettant de renforcer la participation du secteur privé aux organes nationaux de facilitation du commerce (ONFC) sont évaluées, l'objectif étant de rendre ces organes plus efficaces et de leur donner plus de poids dans les réformes relatives à la facilitation du commerce. Le dialogue entre les secteurs public et privé est fondamental pour la facilitation du commerce, car il permet de développer une approche et une collaboration centrée sur les services. Les ONFC doivent par conséquent donner aux acteurs privés intéressés la possibilité de contribuer durablement à leurs travaux et de se mobiliser.

31. Le projet conjoint sur le transport et le commerce, financé au titre de la quatorzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement et portant sur la mobilité durable et la connectivité intelligente (à l'interconnexion entre le commerce et les transports) en Asie centrale, dans le Caucase et dans les Balkans occidentaux, est en cours d'exécution depuis janvier 2021 et doit se poursuivre jusqu'à décembre 2024. Dans le cadre de ce projet, le secrétariat actualisera le site Web du Guide pratique relatif à la facilitation du commerce⁷ et élaborera des modules de formation sur les transports. De plus, un séminaire régional sera organisé avec pour objectif ultime de réduire les perturbations des chaînes d'approvisionnement dans la région de la CEE.

32. Les activités de renforcement des capacités du Conseiller régional de la CEE ont été présentées dans un document distinct (ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/4) pour fournir une information plus détaillée.

V. Coopération avec d'autres organismes

33. Le Chef de la Section de la facilitation du commerce de la CEE copréside le Groupe sur la transformation numérique en Europe et en Asie centrale, conjointement avec le Directeur du Bureau de l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour l'Europe⁸. Les objectifs de ce groupe sont les suivants :

- Créer une plateforme régionale afin de faciliter la coopération et la collaboration entre les organismes des Nations Unies dans le domaine de la transformation numérique, d'exploiter les synergies entre les domaines d'action voisins et de contribuer aux plateformes, mécanismes et conférences pertinents ;
- Fournir un appui coordonné aux États Membres de l'ONU pour les aider à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en s'appuyant sur l'UIT tout en accompagnant les équipes de pays des Nations Unies sur les questions liées à la transformation numérique ;
- Développer la mise en commun d'informations concernant les activités menées par le système des Nations Unies en Europe et en Asie centrale dans le domaine de la

⁷ <https://tfig.unece.org/FR/>.

⁸ <https://unece.org/un-cooperation-unece-region/digital-transformation>.

transformation numérique et faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) ;

- Appuyer les coalitions thématiques ainsi que le centre régional de connaissances du système des Nations Unies pour l'Europe et l'Asie centrale, en portant une attention particulière à la question de la transformation numérique.

34. Le secrétariat du CEFACT-ONU a organisé, en collaboration avec le Groupe sur la transformation numérique en Europe et en Asie centrale, deux événements virtuels dans le contexte du Forum régional pour le développement durable de la CEE de 2022. Le premier, qui s'est tenu le 1^{er} avril 2022 et qui a réuni plus de 60 participants, était une rencontre parallèle qui avait pour thème la transformation numérique après la pandémie de COVID-19. Le second événement était une table ronde axée sur l'apprentissage entre pairs et avait pour thème l'accélération du développement numérique à travers des partenariats multiples. Plus de 70 experts du monde entier y ont assisté.

35. Le secrétariat du CEFACT-ONU préside également (dans le cadre d'une présidence tournante) le Groupe de gestion du Mémoire d'accord sur les transactions électroniques, qui se compose de représentants de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale, de l'UIT et de la CEE. Ce groupe d'experts particulièrement utile assure une cohérence intersectorielle dans le domaine des transactions électroniques, évite les chevauchements d'activités et les doublons entre organisations et favorise la transformation numérique. En octobre 2021, le Groupe de gestion a organisé un webinaire sur l'utilisation de la technologie de la blockchain pour les transactions électroniques à l'intention des experts des quatre organisations signataires⁹.

36. Au cours de l'année écoulée, le CEFACT-ONU a connu une forte croissance de l'intérêt suscité par ses travaux sur la dématérialisation et les normes qu'il produit. Le comité technique 154 de l'ISO va élaborer deux normes sur le commerce électronique, qui seront toutes deux basées sur la bibliothèque sémantique du CEFACT-ONU. L'organisme de normalisation Global Standards 1 (GS1) s'est activement employé à harmoniser ses travaux en cours avec le modèle de données de référence sur le modèle « acheter-expédier-payer ». L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation maritime internationale (OMI) ont toutes deux demandé l'aide du CEFACT-ONU pour la dématérialisation de leurs processus.

37. Le secrétariat a assisté à la troisième réunion des parties à l'Accord de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'État du port, qui s'est tenue du 31 mai au 4 juin 2021. Le document de réflexion (UN/LOCODE-AG/2020/INF.3) a été rédigé conjointement par les secrétariats de la CEE et de la FAO et approuvé par le Groupe consultatif du LOCODE-ONU en tant que politique générale visant à soutenir l'inclusion et le maintien dans le LOCODE-ONU de tous les ports désignés dans le cadre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Le Secrétariat de la FAO en a rendu compte lors de la réunion des Parties à l'Accord et a lancé le débat auprès des Parties à l'Accord quant à la question de savoir si les codes LOCODE-ONU devraient être considérés comme un prérequis obligatoire pour l'enregistrement des ports désignés au titre de l'Accord dans le système électronique de la FAO. Plusieurs délégations se sont dites favorables tandis qu'une Partie a fait part de ses préoccupations. Le débat se poursuivra par conséquent dans le cadre des travaux du Groupe de travail technique de la FAO sur l'échange d'informations, à l'occasion d'une réunion prévue en 2022.

38. Le secrétariat de la CEE a rédigé conjointement avec la FAO une étude sur la façon dont le LOCODE-ONU peut être utilisé au service du Fichier mondial de la FAO et de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en étendant l'inclusion et la mise à jour dans le LOCODE-ONU des ports désignés au titre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port au reste des ports figurant dans le Fichier mondial. Le Fichier mondial de la FAO est appelé à devenir l'épine dorsale de la gestion internationale des pêches

⁹ Les quatre membres signataires sont l'ISO, la CEI, l'UIT et la Section de la facilitation du commerce de la CEE. Voir <https://ECE.org/info/events/event/361376>.

car il constitue le fondement du système d'information sur les pêches et des registres de navires, auxquels toutes les autres données devront immanquablement être reliées.

39. Le secrétariat a également été invité par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à contribuer à la rédaction d'un document de fond et à un atelier sur les possibilités offertes et les difficultés posées par les certificats sanitaires électroniques dans le commerce des produits d'origine animale. En tant qu'organe de normalisation, le CEFACT-ONU a largement contribué à favoriser le développement et l'utilisation de la norme eCERT.

VI. Stratégie commune des commissions régionales de l'ONU en matière de facilitation du commerce

40. Les cinq commissions régionales de l'ONU ont adopté une stratégie commune de facilitation du commerce, qui a été décidée par leurs secrétaires exécutifs, en janvier 2010, à Beyrouth, et approuvée par la suite par les cinq commissions. En 2015, elles ont lancé la première enquête mondiale sur la facilitation du commerce et du commerce sans papier, qui a été suivie de trois nouvelles enquêtes biennales en 2017, 2019 et 2021. Les cinq commissions régionales ont créé conjointement un portail en ligne (untfsurvey.org) pour aider les pays à avoir une vue d'ensemble de l'application des mesures aux niveaux national et régional et à effectuer des comparaisons.

41. En 2021, les cinq commissions régionales de l'ONU ont publié les résultats de la quatrième enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable, (dénommée auparavant enquête sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier), qui portait sur 143 pays. Le rapport comprenait un nouveau module portant sur les mesures immédiates et à long terme relatives à la facilitation du commerce en temps de crise destinées à faire face aux situations de crise telles que la pandémie de COVID-19. Les résultats ont été présentés par les cinq commissions régionales lors d'un événement virtuel dirigé par la CESAP en juillet 2021. Le rapport régional de la CEE a été publié en décembre 2021. Un événement régional consacré à la publication de ce rapport, au cours duquel les principaux résultats de l'enquête ont été communiqués, a été organisé en ligne à l'occasion du trente-septième Forum du CEFACT-ONU le 15 octobre 2021. La CEE a par ailleurs publié en février 2022 une brochure présentant les principales conclusions de l'enquête¹⁰.

42. Dans le cadre de la quatorzième tranche du Compte des Nations Unies pour le développement, les cinq commissions régionales ont élaboré le projet conjoint sur le recours à la technologie de la blockchain pour faciliter les échanges et accroître la compétitivité. Dirigé par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), ce projet mobilise également les quatre autres commissions régionales pour l'Afrique, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie et le Pacifique, ainsi que la CNUCED. Il permet par conséquent à la fois une communication d'envergure mondiale et une représentation régionale, et favorise aussi la coopération internationale et l'échange de connaissances et de bonnes pratiques à l'échelle mondiale.

43. Le projet est appelé à renforcer les capacités nationales en matière de technologie et d'innovation pour ce qui concerne l'utilisation de la technologie de la blockchain dans les opérations commerciales et douanières d'une sélection de cinq pays en développement, à dynamiser les échanges commerciaux et à améliorer la compétitivité à l'appui du développement durable. La première réunion de coordination du projet a été organisée à Genève par le secrétariat du CEFACT-ONU en juin 2022, avec la participation en ligne de plusieurs experts du CEFACT-ONU. La CEE est la commission régionale la plus avancée dans l'utilisation de la technologie de la blockchain dans les échanges commerciaux, compte tenu du travail considérable réalisé sur ce thème depuis 2017.

¹⁰ Consultable à l'adresse https://ECE.org/sites/default/files/2022-02/ECE_Brochure_RegReport2021.pdf.

VII. Conclusions

44. La pandémie de COVID-19 et les récentes crises politiques et économiques ont perturbé les chaînes d'approvisionnement dans le monde entier et contrarié la mise en œuvre des objectifs de développement durable par l'ensemble des acteurs publics et privés. La facilitation du commerce peut apporter des solutions permettant de relever ces défis par une plus grande résilience et le renforcement des collaborations. Depuis cinquante ans, grâce à sa structure unique et à ses plus de 1 600 experts, le CEFACT-ONU a élaboré près de 50 recommandations et 950 normes qui apportent une aide exceptionnelle aux acteurs de la facilitation du commerce. Ces outils sont des biens publics qui ont été mis au point pour être distribués gratuitement et appliqués.

45. Le CEFACT-ONU contribue par ailleurs à la réalisation des objectifs stratégiques qui ont été définis comme thèmes transversaux prioritaires des soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de la Commission, à savoir « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la Commission économique pour l'Europe » et « Les transformations numériques et vertes au service du développement durable dans la région de la CEE ». Par exemple, le CEFACT-ONU est particulièrement bien placé pour proposer des solutions en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques qui sont susceptibles de favoriser l'adaptation à l'essor des outils numériques qui, s'il engendre des difficultés nouvelles, est aussi porteur de débouchés pour les acteurs publics et privés partout dans le monde. De même, le CEFACT-ONU a mis au point des solutions concrètes qui peuvent faciliter la transition vers une économie verte et circulaire dans des secteurs prioritaires comme l'agroalimentaire, la pêche, l'habillement et les ressources minérales essentielles.

46. Les difficultés découlant des multiples crises actuelles sont particulièrement prononcées dans 17 pays de programme d'Asie centrale, du Caucase méridional, des Balkans occidentaux et d'Europe orientale. S'agissant de la facilitation du commerce, le fait que beaucoup de ces pays soient dépourvus de littoral appelle une attention particulière de la part du CEFACT-ONU. Le secrétariat du CEFACT-ONU propose une assistance technique et des activités de renforcement des capacités dans le cadre de projets financés par des contributions extrabudgétaires, suscitant ainsi des changements positifs concrets au niveau des pays, notamment en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies.

47. Les succès retentissants remportés par le CEFACT-ONU dans ses principaux domaines d'action que sont la normalisation, la mise en œuvre et l'assistance technique sont rendus possibles par des partenariats solides avec divers organismes internationaux ainsi que par le travail de son Bureau, de ses coordonnateurs de domaines et de ses experts. La poursuite et l'amplification de l'application de bonnes pratiques dans les pays en transition et en développement seront facilitées par une mobilisation efficace de ressources et par des contributions extrabudgétaires supplémentaires.
